

Atelier

What religions have to say about finance?

Les religions sont fondatrices de valeurs qui doivent inspirer leurs sectateurs dans leurs pratiques financières. Certaines religions produisent explicitement des règles concernant la finance et le statut de l'argent et des biens. Pourquoi la religion intervient-elle dans le domaine de la finance, sinon pour sacraliser des pratiques ou des interdits et réguler ainsi les activités financières en vue d'un but social qui les dépasse, le bien commun ? Cependant il ne faudrait pas oublier que les règles élaborées successivement par les traditions sont le résultat d'une interprétation. Enfin on doit tenir compte du fait que les religions ne sont jamais homogènes et qu'à l'intérieur d'une même religion des courants très variés peuvent coexister.

La question posée devient ainsi **« en quoi les religions – et leurs diverses traditions et porte-parole - peuvent-elles contribuer à la régulation des pratiques financières ? »**

La question financière centrale semble être, pour les traditions abordées ici, celle du prêt à intérêt et de la rémunération du capital. Ainsi l'islam (classique) s'oppose-t-il au revenu sans risque et à la spéculation. Le principe général qui guide l'activité financière est celui de la fructification de dons reçus pour le bien commun.

L'usure est traditionnellement condamnée par l'Eglise catholique, notamment sous la forme d'intérêts rémunérateurs relatifs à un prêt. En revanche ce qui n'est pas lié au prêt, comme la rente foncière est licite. Cette différence de traitement reprend la distinction entre biens consommables et biens non consommables, les premiers ne pouvant être licitement l'objet de revenus en fonction de leur finalité.

Pour Calvin, comme dans l'islam, l'argent est un des moyens de servir son prochain. Mais privé de ce lien altruiste et non assujéti à sa source divine, il peut devenir une tyrannie. Quant au prêt à intérêt il n'est pas prohibé en soi mais seulement lorsqu'il exploite des pauvres ou des personnes en détresse. L'argent doit au contraire être prêté aux nécessiteux au risque de ne pas être remboursé. Avec intérêt il sera prêté à des gens qui ont les moyens : c'est la naissance de la banque.

La tradition juive insiste sur l'importance de l'énergie matérielle et par conséquent sur la conception de la fertilité des richesses. Mais elle reconnaît également l'ambivalence de l'argent qui est celle du feu. Le prêt se pratiquera d'abord à la faveur de ses proches sans intérêt, pour les sortir de la difficulté. L'intérêt ne se pratique qu'envers l'étranger. L'Eglise catholique ayant banni le prêt à intérêt chez les chrétiens, ce sont les juifs qui en font métier dorénavant, notamment pour financer les guerres des souverains chrétiens.

Dans le contexte de la mondialisation on assiste à une fusion du capital et du travail et par conséquent à une concentration de la finance et de l'économie. Les GST (Grandes Sociétés Transnationales) évoluent en fonction de la bourse et non plus en fonction de la production de biens. Les nations deviennent leurs fournisseurs de service et ajoutent à leur superpuissance. Il convient donc de rappeler aux investisseurs leur devoir de suivre leurs investissements pour éviter d'être totalement à la merci de GST anonymes et sans finalités autres que le profit.